

### *Pioneer Trust*

J'avais à l'époque l'honneur d'être le porte-parole de l'opposition officielle à Queen's Park pour la consommation et les corporations. Inutile d'ajouter qu'il nous a fallu beaucoup de temps pour tenter de dissiper le mystère entourant les affaires de ces sociétés. Les fonctionnaires tentent encore de découvrir ce qui s'est passé il y a deux ou trois ans. Je me souviens que durant le débat sur ces trois sociétés, les garanties de la Société d'assurance-dépôts du Canada ont été portées de \$20,000 à leur niveau actuel, \$60,000. Cette mesure a été prise par le gouvernement libéral fédéral précédent.

Il y a encore quelques questions que les législateurs n'ont pas encore parfaitement élucidées. Si nous considérons certains échecs antérieurs et leur incidence sur les investisseurs au Canada, nous constatons qu'à chaque fois, ces établissements laissent un lourd héritage. Je veux rappeler l'échec d'Astra et de ReMor et plus particulièrement le cas d'un agriculteur de la région de Brampton en Ontario. Cet investisseur avait vendu son exploitation agricole et, comme bien des gens, placé ses fonds d'une façon qu'il estimait sûre. On se souviendra que certains établissements financiers, à la fin des années 70, vendaient des certificats de placement dans des organismes qui n'étaient pas assurés comme ils auraient dû l'être. Ainsi, à des investisseurs qui se présentaient à une société de fiducie pour acheter un certificat de placement, on s'empressait d'offrir un certificat d'une société hypothécaire gérée dans le même bureau, s'inspirant souvent des mêmes principes, mais ne détenant pas les mêmes assurances. Le commis au comptoir leur offrait un investissement de ce genre portant des intérêts de ¼ p. 100 plus élevé. Le client s'enquerrait alors si le certificat était aussi sûr que l'autre et on leur répondait toujours que ces certificats étaient aussi solides que le roc de Gibraltar. On pouvait investir dans ce certificat et en tirer des profits plus élevés. Bien entendu, un retraité veut toujours placer le produit de la vente de son exploitation agricole ou de sa petite entreprise dans une affaire qui lui procurera les meilleurs profits possibles. Rien de plus normal. Toutefois, nombreux sont ceux qui s'y sont laissés prendre.

Dans le cas de l'agriculteur dont j'ai parlé, une forte somme, soit environ \$500,000, avait été déposée de cette façon. Après le fiasco de cette société d'hypothèques et de fiducie, l'agriculteur s'est retrouvé avec à peu près \$100,000. Lorsqu'il a voulu réinvestir ce qu'il avait réussi à sauver des faillites précédentes, il a consulté un soi-disant bon conseiller financier qui lui a suggéré d'acheter des actions privilégiées de Crown Trust. C'était bien entendu l'établissement financier le plus stable, lui a-t-il dit, et il ne pouvait pas se tromper en achetant des actions privilégiées. C'était un placement beaucoup plus judicieux que les certificats de placement garantis. Quoi qu'il en soit, la somme qu'il voulait investir était beaucoup plus importante que la garantie en cas de perte, soit à l'époque \$20,000. Ce particulier a donc acheté des actions privilégiées de Crown Trust. Lorsqu'il est venu à mon bureau à Queen's Park, il touchait des prestations d'assistance sociale, ses chaussures étaient attachées avec de la ficelle et je suis certain qu'il ne possédait

pas un sou. Il n'avait rien fait de mal. Il n'a pas fait des placements bizarres et originaux. A chaque fois, il s'est adressé à des établissements financiers réputés stables pour y investir son argent. Toutefois, il s'est brûlé les doigts, non pas une mais deux fois, et il s'est retrouvé sur la paille.

Je ne peux m'empêcher d'éprouver la même chose pour les personnes qui ont non seulement acheté des certificats de placement garantis mais également des actions privilégiées de la société Pioneer Trust et d'autres établissements financiers qui ont eu des problèmes dernièrement. Ils sont nombreux dans ce cas et nous avons tendance à les oublier. Certains députés diront peut-être qu'acheter des actions dans une société est une forme de jeu. Quand on fait des placements à la Bourse il faut s'attendre à ne pas toujours en sortir gagnant. Lorsqu'on achète des actions privilégiées auprès d'un établissement financier de bonne réputation, la distinction n'est pas toujours évidente. Je suis sûr que de nombreux titulaires d'actions privilégiées ou d'autres placements dans des sociétés de fiducie et d'autres établissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada sont convaincus que leurs dépôts sont garantis.

● (1210)

**Une voix:** Ils ont tort.

**M. Boudria:** J'entends un député d'en face dire qu'ils ont tort. Bien des choses sont à l'origine de cette confusion. Par exemple, le logo de la SADC est affiché à la porte de ces établissements. Par conséquent, il y a tout lieu de penser qu'un investissement dans cet établissement financier en particulier, quelle que soit sa forme, est effectivement garanti. Cependant, nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que les actions privilégiées ne sont pas garanties. Cette distinction n'est pas toujours facile à faire.

A mon avis, monsieur le Président, il faut établir un système pour permettre aux consommateurs d'être beaucoup mieux avertis qu'à l'heure actuelle. Nous devons leur dire quels investissements, dans ces établissements financiers, sont assurés ou non. Comme je l'ai déjà dit, la réputation des établissements en question n'est pas en jeu. Par exemple, nous avons tendance à croire que Crown Trust était l'un des établissements les plus stables du pays et il a fait faillite. En réalité, ce ne fut pas tout à fait une faillite, monsieur le Président. Il a été saisi par la province de l'Ontario, mais le résultat final est le même. Les biens des détenteurs de ces actions ont été expropriés sans dédommagement. Les titulaires d'actions privilégiées et ordinaires n'ont toujours rien obtenu de cette société.

Un peu plus tôt cette année, le vérificateur général nous a dit que les pertes relatives à Crown, Seaway et Greymac seraient de l'ordre de 500 millions de dollars pour la caisse de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous avons également entendu parler de personnes qui ont perdu leur argent en investissant dans des actions privilégiées qui n'étaient pas assurées. Bien des gens ont été dupés par ce système en vertu duquel ils n'étaient pas suffisamment prévenus que certains placements n'étaient pas garantis.